

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du projet de PNR Sud Berry

Délibération N° 2023-12-017

Vu la réunion du 16 novembre 2023 et l'absence de quorum constaté ;

L'an deux mille vingt-trois le cinq décembre à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des Fêtes de La Châtre, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de la seconde convocation du Comité Syndical : 20 novembre 2023

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 78 membres sur 112

Présents : M. ALAPETITE Claude, M. AUCLAIR Quentin, M. BAUDRY Gérard, Mme BESNIER Marie-Claire, Mme BEUGNET Nicole, M. BLINET Laurent (suppléant), Mme BIGRAT Chantale, Mme BOMBLED Pascale, M. BOURDEAU Jean-Marie, M. CALAME Daniel, M. CHAGNON Bernard, Mme CHAGNON Josette, M. CHAMPEAU Francis, M. CHAUSSE Jean-Claude (suppléant), Mme CHENET Corinne (suppléante), M. COLLET Antoine M. COURTAUD Pascal, Mme DALLOT Aline (suppléante), M. DALOT Jean-Pierre, M. DARCHY Guy, Mme DAUDON Christèle, M. DAUDON Daniel, M. DAUGERON François, M. DEBEURET Jean-Louis, M. DEFOUGERE Gérard, M. DEGAY Jean-Michel, M. DEGUET Rémy, M. DÉSIÉ Serge (suppléant), Mme D'HOOGHE Nicole, M. DEMOCRATE Hervé, M. DENORMANDIE Arnaud, M. DOUET Patrice, M. FLEURY Didier, M. FORGET Joseph, M. GAUTRON Guy, M. GENICHON René, Mme GLEN Stéphanie, M. HERLEMONT Etienne, Mme HIBERT Chantal, M. JEOMEAU Bernard (suppléant), M. JUDALET Patrick, Mme JÜRGING Christiane, Mme LABESSE Elisabeth, M. LABRUNE Mathieu, M. LACOU Serge, Mme LAMY Claudine (suppléante), M. MAILLIEN Bernard, Mme MALASSET Christine, Mme MALCURAT Patricia, M. MANÇOIS Jean-Luc, M. MARATHON Jean-Paul, M. MATHEY Jean-Luc, M. MAUGRION Philippe (suppléant), M. MERCIER André, M. MICHOT Olivier, M. MITATY Bernard, M. MONTINTIN Christian, M. NICOLET Jean-Pierre, M. NONIN Patrick, M. PATRIGEON Philippe, Mme PEDARD Isabelle (suppléante), M. PELLETIER Philippe, Mme PERSONNAT Marion, M. PETERS William, Mme PILLOT DUPUIS Laurence, M. RABILLE Franck, M. ROBERT Jean-Pierre, M. ROUET Serge, Mme ROUILLARD Maryse, M. ROUTET Philippe, M. SACHET Bertrand, M. SAIGRE Benoît (suppléant), Mme SELLERON Michèle, M. SAVY Philippe, Mme SOULETTE Dominique, M. VIAUD Philippe, M. YVERNAULT Dominique, M. YVERNAULT Philippe.

Excusés : M. BEGAT Julien, M. BELLET Alain, M. BERDUCAT Cédric, M. BONNIN Jean-Michel, M. CHARASSON Patrick, M. DEVISSCHER Thomas, M. DIMEGLIO Rémi, M. DUPLESSIS Jean-Claude, Mme ELION Virginie, Mme FLEURET Sylvie, M. GENICHON Sébastien, M. GIRARD Romain, M. GUENIN Didier, M. HUGOTTE Philippe, M. JOUHANNEAU Emmanuel, M. LACOT Antoine, M. LAFONT Marc, M. LEFORT Hubert, Mme LEUILLET Marie-Laure, M. LOEUILLET Gilles, Mme MELIN Bénédicte, Mme PILLET Michelle, Mme PION Angélique, M. PIOT Hugues, M. PRADAT Eric, M. ROBERT Christian, M. ROBIN Sébastien, Mme ROUTET Carine, M. ROY Jean-François, Mme SAUVARD Christine, M. SIMON Bruno, M. TEMPLIER Dominique, Mme VILCHES-PARDO Patricia, M. WEINLING Eric.

Nombre de pouvoirs : 7 – M. BEGAT Julien a donné pouvoir à M. DAUDON Daniel, M. CHARASSON Patrick à M. DAUGERON François, M. DIMEGLIO Rémi a donné pouvoir à Mme DAUDON Christèle, M. HUGOTTE Philippe a donné pouvoir à Mme BIGRAT Chantale, Mme LEUILLET Marie-Laure a donné pouvoir à M. JUDALET Patrick, Mme MELIN Bénédicte a donné pouvoir à M. FORGET Joseph, Mme PILLET Michelle a donné pouvoir à M. PATRIGEON Philippe.

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

VU la délibération du Comité syndical du 21 septembre 2022 approuvant la poursuite de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20231205-2023-12-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry,

VU la délibération du Comité syndical du 07 décembre 2022 approuvant la convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre du projet de PNR Sud Berry,

VU la convention d'objectifs et de moyens en date du 18 janvier 2023 entre le Pays de La Châtre en Berry et le Pays du Berry St Amandois précisant l'engagement entre les deux Pays et la mutualisation du poste de chef PNR Sud Berry,

Considérant que l'article 5 de la convention du 18 janvier 2023 ne précise pas les modalités de participation du Pays de La Châtre en Berry pour les opérations ponctuelles,

Considérant qu'il convient de compléter le tableau relatif à la nature des dépenses engagées,

Le Président explique que les paragraphes 4 et 5 et le tableau de l'article 5 de la convention initiale sont supprimés et remplacés comme suit :

« Le Pays de la Châtre en Berry verse sa quote-part une fois par an, après établissement d'un bilan annuel des dépenses et recettes **pour les dépenses liées au poste** et dès lors que le Pays Berry St Amandois aura perçu les subventions sollicitées. **Pour les opérations ponctuelles, le bilan et le versement de la quota-part du pays de la Châtre se fera au fur et à mesure de leur exécution.** »

La prise en charge des dépenses communes débute à compter du 01 Février 2023, date de prise de fonction de la cheffe de projet.

NATURE DES DEPENSES	MODALITES DE PRISE EN CHARGE	REPARTITION des RECETTES		
		Fonds CPER	Pays Berry St-Amandois	Pays de la Châtre en Berry
DEPENSES LIEES AU POSTE				
salaires bruts chargés	réel	80%	10%	10%
frais administratifs et de supports (locaux, matériel et réseau informatique...)	15% salaires chargés		50%	50%
frais de déplacement et de mission engagés et remboursés à l'agent	réel		50%	50%
Investissements spécifiques (achat informatique dédié au poste, logiciels etc...)	Réel		50%	50%
Frais de valorisation du véhicule de service	selon barème indemnités kilométriques		50%	50%
AUTRES DEPENSES				
Frais de publicité, publication, relations publiques (compte 623)	réel	¹	50% ou au prorata du nombre de participants ²	50% ou au prorata du nombre de participants ²

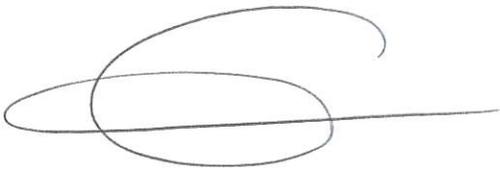
*1 le Conseil régional pourra être sollicité au cas par cas sur les frais de communication
2 selon la nature de l'opération »*

Le Président propose de valider l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre les deux syndicats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre le Pays de La Châtre en Berry et le Pays du Berry St Amandois présenté par le Président.
- **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer l'avenant nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Président,
François DAUGERON



La secrétaire de séance,
Stéphanie GLEN





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20231205-2023-12-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023